

ADCGG⁵³

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

15

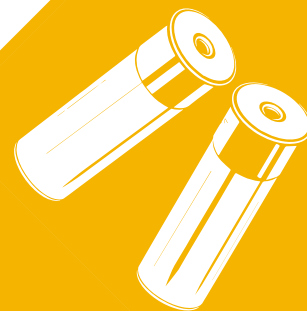
Février 2023

Équilibre en
toute chose

02

SOMMAIRE

Éditorial	1
L'équilibre en toute chose	2 - 3
Brevet Grand Gibier	4
Munitions sans plomb	5
Le cerf	6 - 7
Espèce cerf Cycle des bois Vocabulaire	8 - 9
Accueil des jeunes brevetés	10
Coin Cuisine Bulletin d'adhésion	11
Contacts utiles	12



**Munitions
sans
plomb**

05



<https://www.ancgg.org/ad53/>

Siège social ADCGG-53

51, rue de la Perrière
53000 LAVAL



ÉDITORIAL

Chers amis chasseurs,

Vous n'êtes pas sans avoir lu ou entendu ces dernières semaines, les conclusions de la commission du Sénat concernant la sécurité à la chasse, ainsi que les suites pouvant y être données par le gouvernement...

Que manque-t-il donc à la chasse pour être sous les feux de l'actualité à ce point ? N'avons-nous pas, pourtant, l'impression de bien faire ? A côté de quoi sommes-nous bien passé et que faire de plus encore ?

Autant de questions auxquelles nous devons continuer de réfléchir, communiquer vers l'extérieur et agir à l'échelle de nos territoires, car là sont sans doute les points essentiels ayant manqué par le passé, et qui sont probablement à l'origine de ces attaques permanentes venant de personnes mal informées, au-delà de leurs convictions personnelles.

Les associations spécialisées comme la nôtre ont ce devoir, mais elles doivent être relayées sur le terrain par chacun de nous. C'est la raison pour laquelle, les journées régionales de l'ANCGG portaient cette année sur « l'analyse des risques sur son territoire », sujet sans fin car évolutif d'une saison à l'autre et qui donnera lieu courant 2023 à un manuel des bonnes pratiques. Les accidents trop nombreux en ce début d'année cynégétique doivent être l'occasion de réfléchir encore et à nouveau sur la sécurité au sein de nos territoires de chasse. Quand nous aurons vaincu l'esprit animaliste et l'esprit d'insécurité en période d'ouverture, la chasse retrouvera alors toute sa place non contre-versée dans la société moderne...

Nous avons donc décidé de vous présenter à nouveau au sein de cette lettre nos principales actions pour contribuer à l'amélioration de notre image. Qu'elles puissent vous aider à convaincre autour de vous sur les valeurs auxquelles l'ANCGG est particulièrement attachées au-travers de ses associations départementales. Je vous souhaite par ailleurs une très bonne année 2023 pleine d'espoir et de réussite dans vos entreprises personnelles ou professionnelles. Que la santé vous préserve et vous permette de vivre de très belles rencontres à la chasse.

Didier Leblanc – Président ADCGG-53

01

Février 2023



L'équilibre en toute chose

Vous êtes adhérent à notre association et vous en remercies à nouveau. Vous savez donc que le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel et que toutes les espèces doivent être sauvegardées en qualité et quantité équilibrées pour le bénéfice de tous

En partenariat avec la Fédération, nous nous efforçons donc de faire en sorte que la chasse, à qui incombe la régulation du gibier, puisse maintenir dans nos massifs boisés et nos plaines une vie animale aussi présente et variée que possible, sans porter atteinte à la pérennité de la forêt et aux légitimes intérêts des agriculteurs et sylviculteurs.

Compte tenu de ces objectifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, nous militons donc pour une chasse du grand gibier respectueuse et respectable orientée vers une véritable gestion des populations sauvages.

Comme indiqué dans notre éditorial, soucieux de communiquer au mieux et de vous permettre d'être un véritable relais sur le terrain, nous souhaitons donc vous rappeler ci-dessous les thèmes principaux de nos actions formant quatre axes majeurs d'intervention.

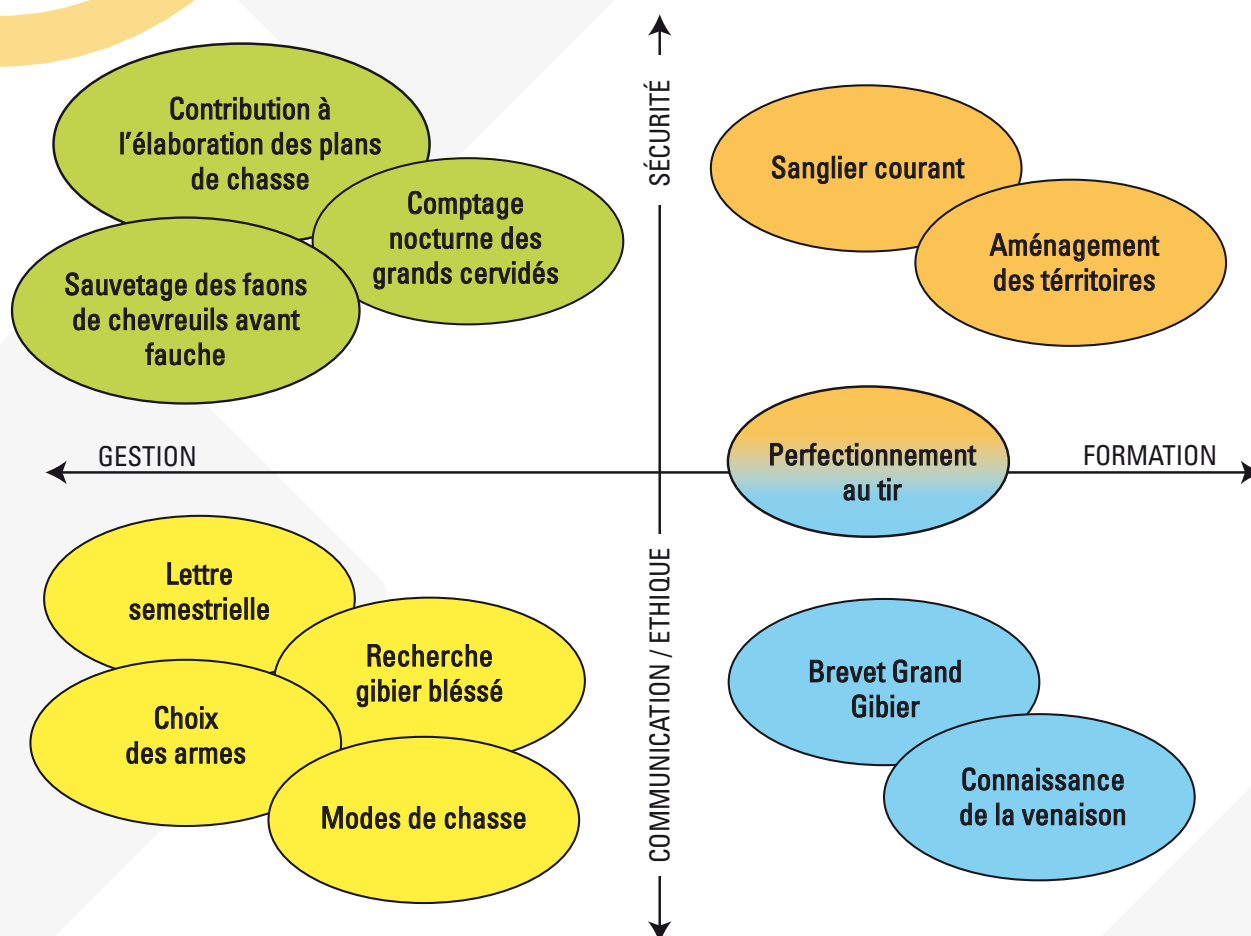
- Nous portons une attention particulière sur la gestion durable du grand gibier en Mayenne avec des prélèvements équilibrés et pratiqués dans le respect de l'animal.
- Nous proposons la formation au Brevet Grand Gibier chaque année afin de permettre à chacun d'acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, d'éthologie et d'écologie de la grande faune.
- Nous sommes attentifs aux évolutions et modifications structurelles de nos milieux naturels et nécessaires à la vie de la faune sauvage.
- Nous militons pour une diversité et complémentarité des modes et procédés de chasse afin de pouvoir mettre en place des plans quantitatifs et qualitatifs adaptés à notre patrimoine.
- Nous faisons la promotion des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Nous veillons et contribuons à l'état sanitaire et l'évolution qualitative des populations.
- Nous considérons que le trophée n'est pas un but en soi et doit être l'objet d'aucune compétition.
- Nous nous efforçons de pouvoir être conseil sur l'utilisation des armes et des munitions les plus adéquates, afin de pratiquer des tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire qui soit.
- Nous soutenons et encourageons le principe de recherche systématique de tout grand gibier blessé à l'aide d'un chien spécialement éduqué.
- Nous luttons contre le non-respect des règlements et le braconnage qui constitue une atteinte grave à l'encontre de la conservation de la nature.
- Outre ces valeurs fortes auxquelles chaque adhérent doit souscrire, nous proposons et réalisons également en partenariat avec la Fédération, un suivi de l'évolution des populations de grands cervidés en Mayenne, chaque fin de saison.
- Nous contribuons enfin à la sécurité et l'amélioration des performances de tir en accueillant pour le compte de la Fédération sur le stand d'entraînement au sanglier courant, tout chasseur adhérent ou non à notre association mais désireux de se perfectionner au tir.

Si vous vous retrouvez parfaitement dans ces valeurs, nous vous encourageons à en faire la promotion autour de vous. Encouragez vos amis à nous rejoindre car plus nous serons nombreux à défendre ces valeurs, plus la chasse sera respectable et moins nous serons exposés aux critiques actuelles.

Merci encore et/ou d'avance pour votre contribution à ce devoir qui est le nôtre.

L'équilibre en toute chose

(suite)



Des valeurs au service de tous les chasseurs...

Que serait aujourd'hui la chasse sans le grand gibier ? Il y a six ans, en acceptant la présidence de notre association, je prenais l'engagement de s'adresser à tous les chasseurs mayennais, tant les occasions de prélever un grand gibier se généralisaient. Aujourd'hui, face à une dynamique exponentielle de croissance des populations de sangliers, nous nous devons d'accentuer à nouveau cette stratégie de communication.

Le temps, où chasser un chevreuil, un sanglier ou un grand cervidé était réservé à une classe d'élites privilégiés ou personnes fortunées, est bel et bien révolu. Ce changement profond du monde cynégétique ne se fait pas sans modification importante de nos modes de chasse et des conséquences qui en découlent. La chasse individuelle devant soi ressort aujourd'hui davantage de l'exception que de la routine. Nous nous devons donc d'accompagner cette mutation car elle n'est pas terminée et sans risque. Les années à venir nécessiteront encore de communiquer davantage

autour de notre passion et de faire adhérer à nos valeurs l'ensemble de la population, y compris les plus hostiles à la chasse. Restons toutefois optimiste, car à part quelques extrémistes, peu de gens soutiennent finalement l'absence totale de prélèvement pour réguler les populations d'animaux sauvages. Ils veulent juste s'assurer que cela est fait dans le respect de l'animal et dans des règles de sécurité pour tous les utilisateurs de la nature.

Pour atteindre cet objectif, je ne connais pas d'autres moyens que de s'adresser à tous les chasseurs...

Pour cela, nous avons bien sûr l'appui des instances cynégétiques locales et nationales, mais n'est-ce pas le rôle d'association spécialisée d'être force de propositions pour faire bouger les « lignes ».

En tout cas c'est notre philosophie, n'attendons pas pour bien faire.

La chasse a besoin de formation, de sensibilisation, d'esprit d'entreprise, de responsabilité de chacun et du respect des autres.

Didier Leblanc

Brevet Grand Gibier



Afin de vous réserver le meilleur accueil lors de notre réunion d'informations sur le brevet Grand Gibier, le **VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 à 19h00**, sur le site de la Fédération départementale de la chasse à l'adresse suivante :

**La Vigneule
53240 MONTFLOURS**

Nous vous demandons de nous envoyer les informations suivantes à :

Raphael SANTORO
06 62 17 28 35
Santoro.raaphael@orange.fr

Informations :

- NOM,
- PRÉNOM,
- AGE,
- ADRESSE COMPLÈTE,
- EMAIL,
- TÉL



Passage aux munitions sans plomb

Plomb : après le 15 février ?

Si rien ne change d'ici cette date, le plomb sera définitivement banni des zones humides françaises et européennes.

Il sera interdit de tirer, mais aussi de détenir du plomb sur soi dans les zones humides, lesquelles seront plus grandes et plus nombreuses.

Jusqu'au 14 février, nous n'avons pas le droit de tirer du plomb dans une zone humide ou à moins de 30 mètres de celle-ci, ni dans sa direction. Mais à partir du 15 février l'interdiction de l'usage du plomb dans nos cartouches à grenaille de tout calibre va être renforcée, par conséquent, à compter de cette date, toutes les munitions de chasse dont la grenaille est constituée de plomb pour 1% de son poids seront interdites.

Le texte porte sur trois points :

1 – La définition de zone humide intègre une superficie bien plus importante que par le passé, par exemple un fossé gorgé d'eau, un champ inondé, une rivière en crue, une tourbière même si l'eau n'est pas affleurante peuvent être désormais considérés comme de zones humides. Le plomb est interdit sur ces zones.

2 – La zone tampon de 30 mètres est élargie à 100 mètres. La commission avait même demandé 400 mètres.

3 – Enfin, dans ces zones humides et leurs zones tampons, il sera interdit de tirer du plomb mais aussi d'en détenir sur soi.

Les contrôles seront sans doute sources de contestations et nombre de chasseurs de bonne foi pourraient être verbalisés.

Rappelons qu'une infraction de ce type entraîne une contravention de 5ème classe et une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et en cas de récidive, le chasseur pourrait comparaître au tribunal et se retrouver inscrit au Finiada, avant de se voir dessaisi de ses armes.



Qu'en est-il des munitions de grand gibier ?

Autrement dit, les balles de fusil de chasse ou de carabines échappent à cette interdiction puisque justement, elles ne comportent pas de grenaille. Les battues de grand gibier et de sangliers notamment dans les queues d'étangs, les roselières et autres endroits propices pourront se faire avec les munitions utilisées actuellement en dehors de la grenaille de plomb. En revanche, les départements où la chevrotine est autorisée devront prévenir leurs chasseurs que cette dernière, comme la cartouche à grenaille de plomb sera interdite dans les zones humides d'utilisation comme de détention.







ESPÈCE CERF

Cycle des bois

LES REFAITS

Les nouveaux bois s'appellent des refaits. Ils sont recouverts d'une peau protectrice appelée "velours". Sous le velours très vascularisé, une activité intense assure la croissance puis la calcification du bois.

1-

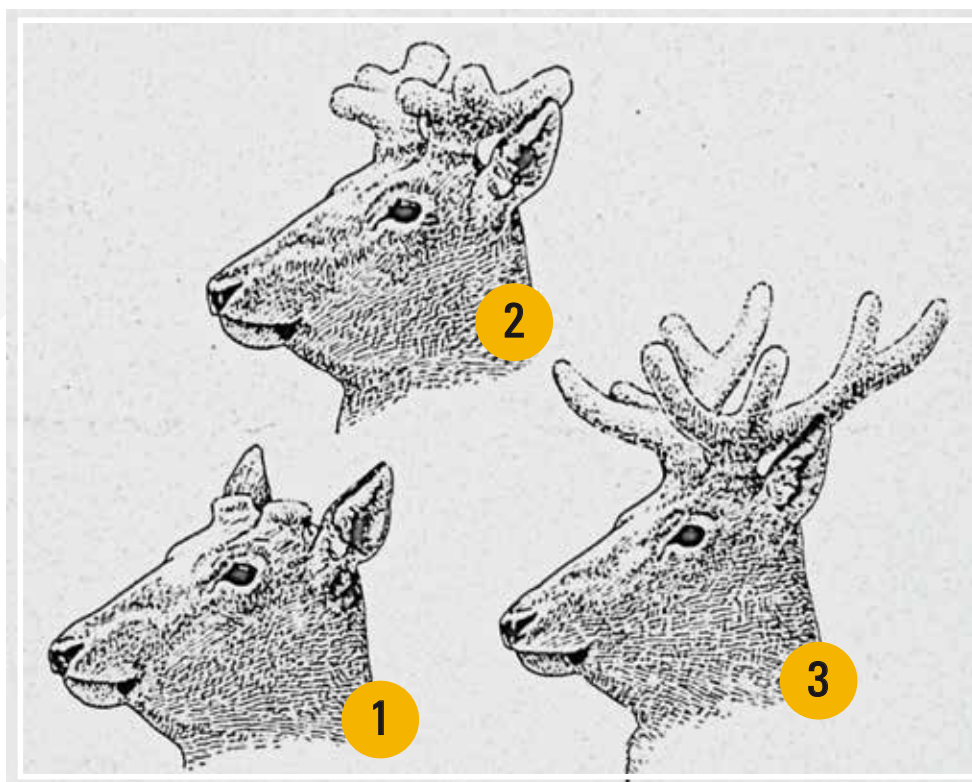
1er MARS
Début des refaits

2-

30 MARS
Bonnet carré

3-

30 AVRIL
Formation de la chevillure



LES DIFFÉRENTS TYPES D'EMPAUMURES

Empaumure ou Chandelier : Formation terminale comprenant au moins 3 pointes (épois)



Trochure + fourche

Double fourche



En échelle

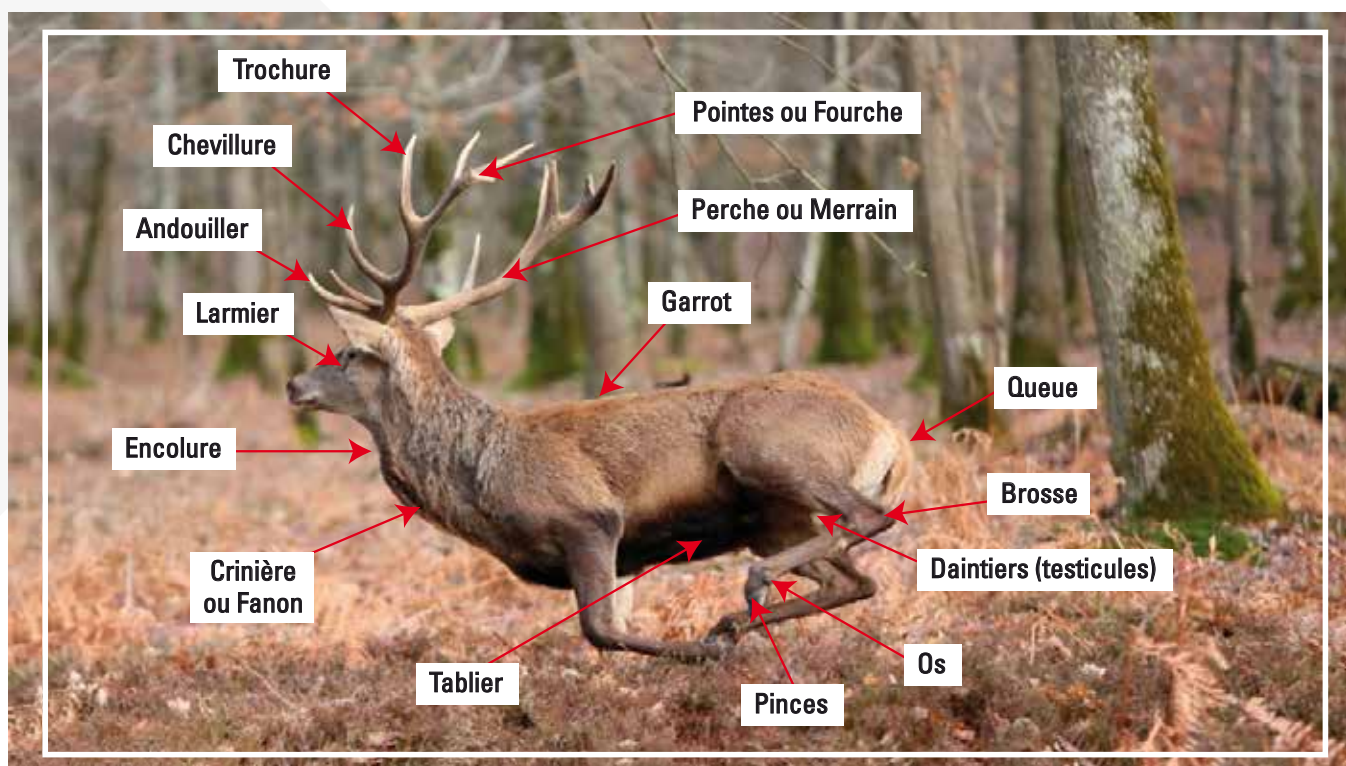
En calice

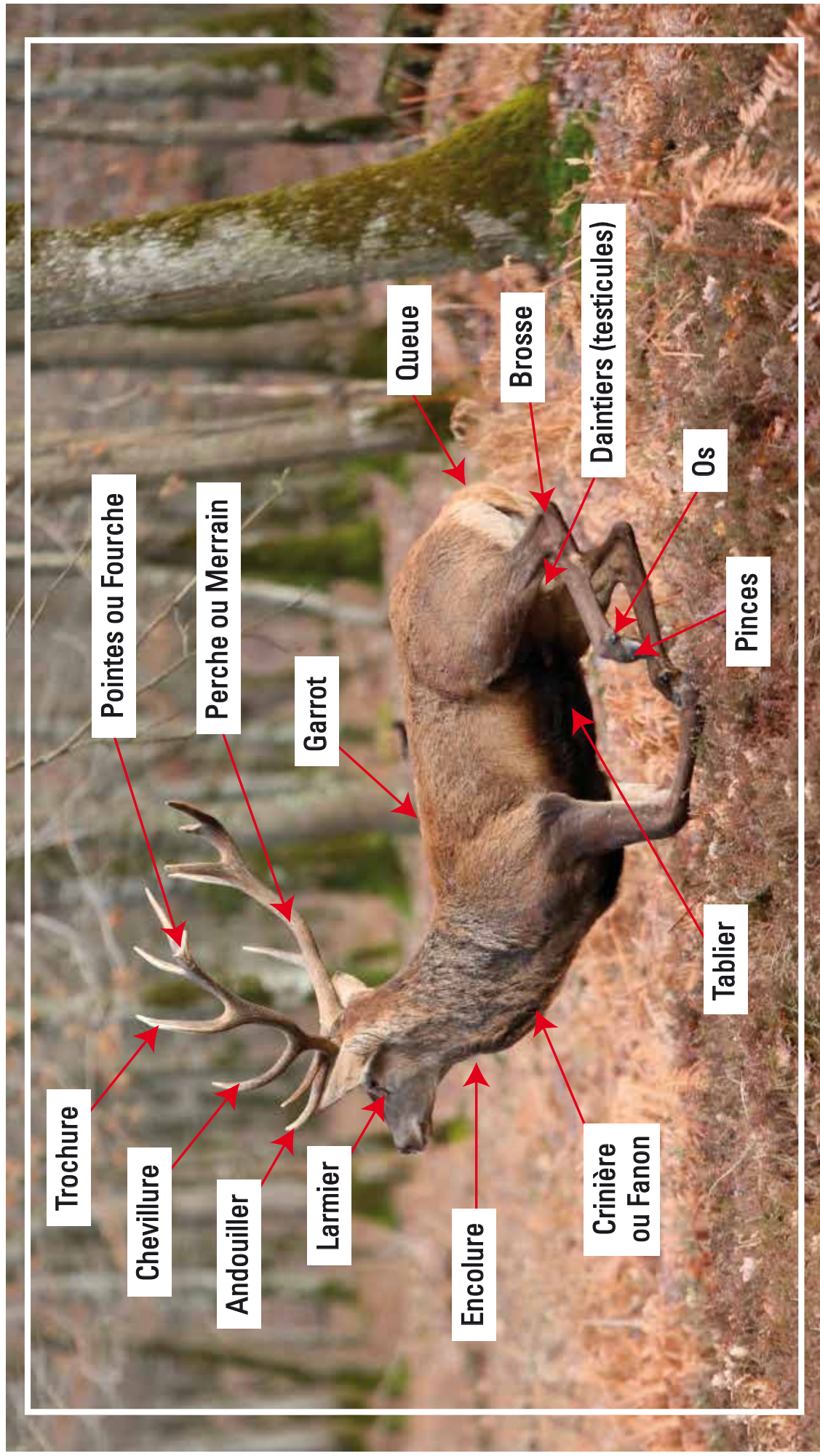
Palmée

ESPÈCE CERF

Vocabulaire la caractérisant

Cerf	: Mâle adulte.
Biche	: Femelle adulte.
Daguet	: Mâle entre sa 1ère année et sa 2ème année.
Hère	: Jeune mâle entre 6 mois et un an.
Bichette	: Femelle entre sa 1ère année et sa 2ème année.
Faon	: Mâle de zéro à 6 mois ou Femelle de zéro et 12 mois.
Bois	: Formation osseuse pleine et caduque chez le mâle adulte.
Dagues	: Pointes osseuses apparaissant chez le daguet.
Refaits	: Bois recouverts de velours.





Accueil des jeunes brevetés

Fidèle à son engagement, l'ADCGG a accueilli en 2022 de nouveaux brevetés pour leur faire découvrir différents modes de chasse et différents territoires.

Ci-dessous Sylvain Pottier en compagnie de Quentin... Une expérience appréciée de part et d'autre.



Coin Cuisine

RÔTI DE CERF au poivre

INGRÉDIENTS : 6 pers.

- 1 kg de Rôti de cerf
- 1 oignon
- 1 cuil. à café poivre noir en grain
- 1 tête d'ail
- 1 noisette de beurre
- 5 cl de Porto
- Sel

PRÉPARATION :

• Préchauffez le four à 180 °C (th.6). Pelez et émincez l'oignon. Coupez la tête d'ail en 2 dans la largeur.

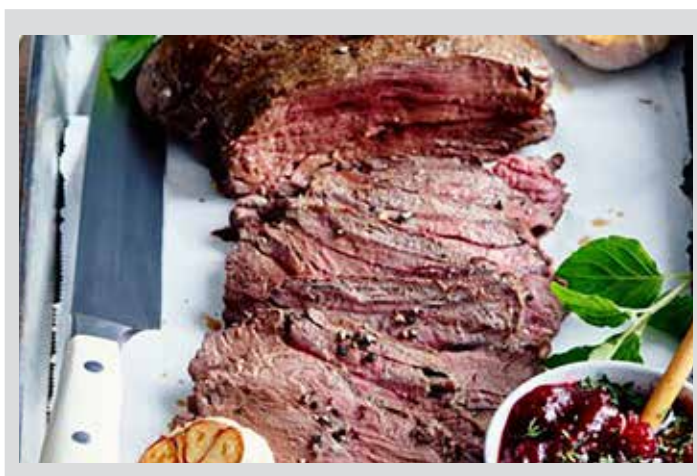
• Faites chauffer le beurre dans une cocotte et faites suer l'oignon. Ajoutez le rôti de cerf et faites-le colorer de tous les côtés. Déglacez avec le porto et grattez bien les sucs de cuisson.

• Déposez le rôti dans un plat à four, ajoutez la tête d'ail, salez, parsemez de poivre concassé et enfournez pour 20 à 25 min, en arrosant régulièrement la viande avec son jus de cuisson.

• Couvrez le rôti d'un papier aluminium et laissez reposer 10 min avant de servir, par exemple avec une sauce aux aïelles.

Astuces :

« Pendant que le rôti repose dans le four éteint, récupérez le jus de cuisson, versez-le dans une casserole et déglacez avec 5 cl d'eau bouillante et 5 cl de porto. Portez à ébullition, laissez frémir quelques instants puis filtrez. »



(photo non contractuelle)

Bulletin d'adhésion



☐ Je suis parrainé par :

☐ 1ère OPTION : **30 €uros** - Adhésion A.D.C.G.G. 53

☐ 2ème OPTION : **65 €uros** - Adhésion A.D.C.G.G. 53 + Abonnement annuel à la revue trimestrielle GRANDE FAUNE - Chasse Gestion de l'A.N.C.G.G (possibilité de demander un numéro gratuit pour découverte)

☐ Reconnaît avoir pris connaissance de la charte des chasseurs de Grand Gibier en Mayenne, et y adhérer pleinement

RÈGLEMENT :

☐ Par chèque correspondant à l'option choisie et libellé à l'ordre de ADCGG-53 à retourner à Catherine Taburet - 119 Quai Paul Boudet - 53 000 LAVAL.

☐ Soit directement en ligne en allant sur notre site : **www.ancgg.org/ad53** (pas besoin dans ce cas de nous retourner ce coupon)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

LOCALITE :

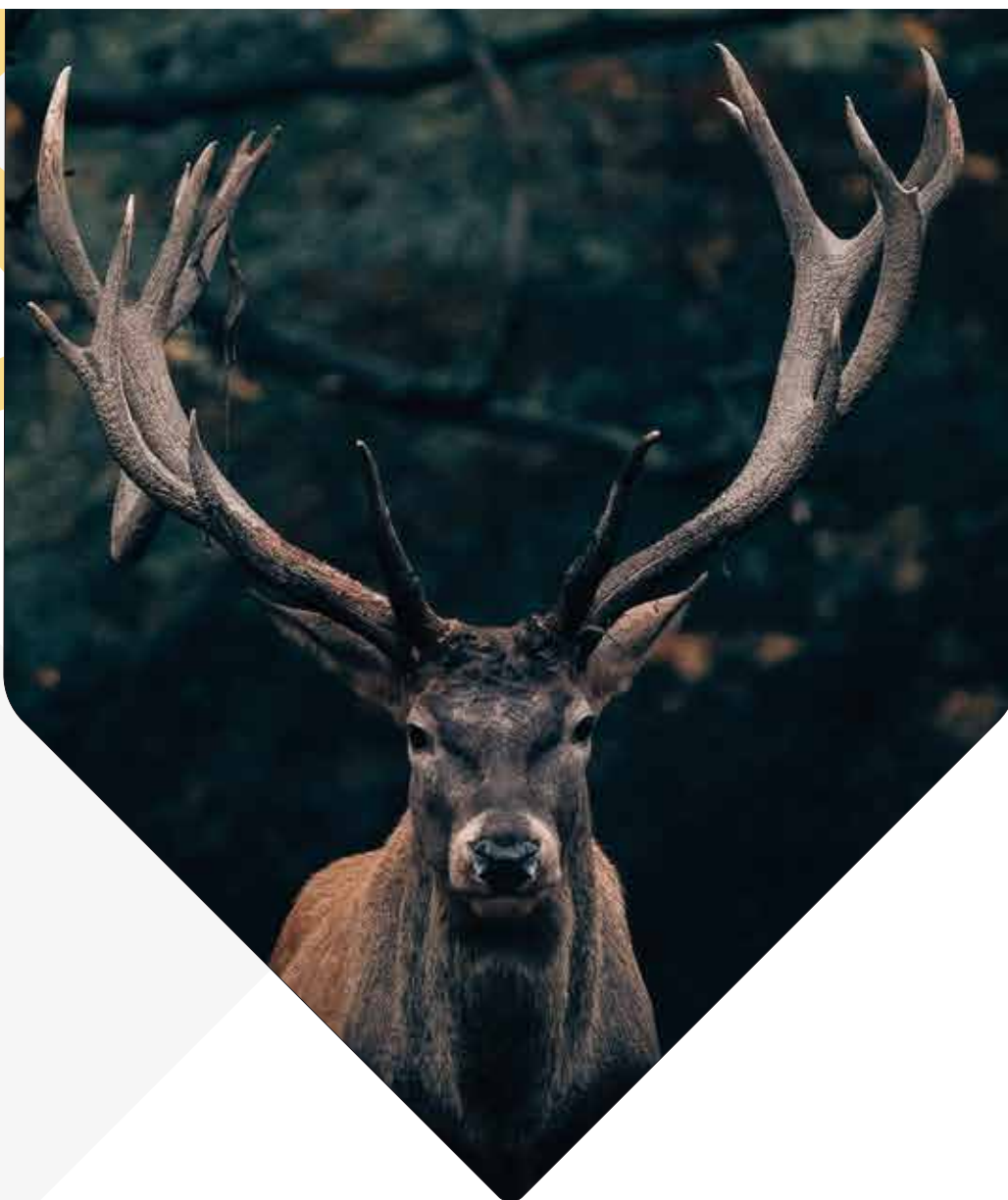
TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

PS : Pour tout renseignement, merci de vous adresser par mail ou tél à :

• Didier Leblanc : adcgg53@gmail.com – Tél : 07 78 12 06 71

• Catherine Taburet – Tél : 06 29 61 98 34



Contacts utiles

ADCGG-53

Président :

Didier LEBLANC : 07 78 12 06 71

Vice-Président :

Sylvain POTTIER : 06 79 89 16 57

Trésorière :

Catherine TABURET : 06 29 61 98 34

Secrétaire :

Bruno CARRE : 06 23 77 24 80

Responsable du sanglier courant :

Jean-Francois BELLET

Responsable du Brevet Grand Gibier :

Raphael SANTORO : 06 62 17 28 35

santoro.rafael@orange.fr

Membres du conseil d'administration :

Serge Louveau

Antonio Marques Da Costa

Benoit Maurice

Didier Monoré

Pierre Souvigné-Douesnelière

Cotation Des Trophées

François GERARD : 06 11 97 04 40

Olivier LANDELLE : 06 27 02 55 77

Federation Des Chasseurs De La Mayenne

La Vigneule - 53240 Montflours - 02 43 53 09 32

UDUCR-53 (Recherche Animaux Blessés)

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94 ou 02 43 00 77 21

Benoit DUTERTRE : 06 79 91 90 58

Vincent TOURNET : 06 78 94 25 11

OFB (Office Français de la Biodiversité)

02 43 02 97 70

DDT (Direction Départementale des Territoires)

02 43 49 67 00

Conception Graphique :

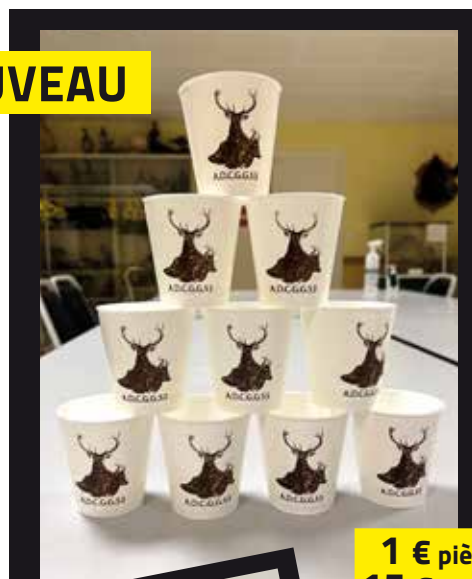
L'AGENCE.COM - Tél : 02 53 54 53 49

COIN BOUTIQUE - ADCGG-53



20 €

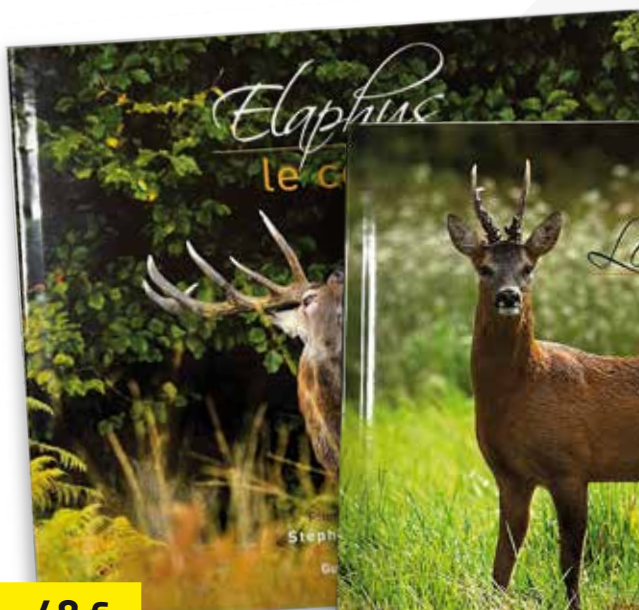
NOUVEAU



1 € pièce
15 € les 20



1 € pièce
30 € les 40



48 €



49 €

COMMANDE :

Catherine Taburet
Tél : 06 29 61 98 34